



**Préavis no 7/2011
de la Municipalité de Mex au Conseil général
relatif au budget 2012**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité présente au Conseil Général de Mex le budget 2012 en vue de son approbation.

Par souci de cohérence ce budget vous est présenté en parallèle avec le préavis relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.

Le budget a été établi en prenant en considération le taux d'imposition communal de 0.61 en relation avec le coût mis à la charge des communes de la nouvelle organisation policière.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication, sont commentés directement dans le document « budget 2012 ». En outre des explications plus détaillées seront fournies lors de la séance du Conseil Général du 31 octobre.

Après reprise de CHF 60'000.- des réserves affectées de l'épuration, reprise de CHF 2'400.- des réserves affectées de l'eau et CHF 12'000.- des réserves affectées de la protection civile, la perte s'élève à CHF 19'600.-.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis 7/2011 de la Municipalité du 10 octobre 2011
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide

- d'adopter le budget 2012 tel que présenté

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
M. Buttin		 R. Marendaz

Mex, le 10 octobre 2011